

FICHE DE POSTE

ANIMATEUR PERISCOLAIRE-TEMPS NON COMPLET

Statut :	Contractuel
Cadre d'emploi	ANIMATION
Grade	Catégorie C exclusivement
Service	Cohésion Sociale – Service enfance
Fonction exercée	Animatrice temps non complet
Hiérarchie	- Chef de service - Directeurs Adjoints
Subordonnés	Non
<u>Missions</u>	Planifier et organiser des projets d'animation, d'activités sur les différents temps de l'accueil de loisirs (périscolaire, restauration scolaire, mercredis et vacances) en direction de l'enfance. Mettre en vie les projets d'animation. Application et contrôle des règles de sécurité des activités menées. Construction du lien avec les acteurs éducatifs et les parents. Evaluation des projets d'animation menés.
<u>Activités principales</u>	
Planifier et organiser les projets d'animation de l'accueil de loisirs :	Elaborer en collaboration avec le responsable du site les projets d'animation de l'accueil de loisirs et du temps périscolaire en cohérence avec le projet éducatif de Territoire. Analyser, formaliser et chiffrer les projets d'animations. Prendre en compte le rythme de l'enfant, les différences des enfants.
Mettre en vie les projets d'animations :	Encadrer les activités éducatives et les associer aux différents cycles d'animations proposées par l'accueil de loisirs et les temps périscolaire. Faire découvrir et pratiquer plusieurs disciplines. Bâtir les séances et les supports d'animation. Répertorier les moyens nécessaires et disponibles. Fédérer une dynamique de groupe : groupe d'enfants fidélisé sur l'ensemble des séances du projet d'animation. Mettre en place des objectifs en liens avec le projet pédagogique. Valoriser les actions menées.
Application et contrôle des actions menées :	Etablir et mettre en œuvre les séances d'activités menées conformément aux règles d'hygiène et de sécurité. Sensibiliser les publics accueillis aux règles de sécurité, à la citoyenneté et à la vie en collectivité.
Construction du lien avec les acteurs éducatifs et les	Accueillir et informer les parents sur le déroulement de la journée de leur enfant.

parents :	<p>Dialoguer avec les parents et les enfants (individuellement, collectivement)</p> <p>Dialoguer avec les représentants de l'Education Nationale et les autres partenaires</p> <p>Concevoir et mettre en forme des supports écrits.</p> <p>Co-construire, formaliser et animer des projets individuels ou collectifs d'animation.</p>
Evaluation des projets d'animation menés	<p>Analyser les effets et les impacts des projets d'animation menés au regard des objectifs pédagogiques définis en amont.</p> <p>Rendre compte de l'évaluation.</p> <p>Ajuster les projets futurs aux résultats.</p>
Encadrement d'activités proposées par le service SEJ :	<p>Selon les nécessités du service, encadrer les enfants dans d'autres missions gérées par le SEJ (manifestations, sorties, séjours,...)</p>
Compétences	
Compétences techniques	<p>Connaissance du projet éducatif de la collectivité, des orientations et de l'organisation de la collectivité.</p> <p>Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'Education Nationale.</p> <p>Maîtrise des techniques de dynamique de groupe, d'animations, d'observation et d'écoute.</p> <p>Connaissance du développement physique, psychologique et affectif de l'enfant.</p> <p>Connaissance des différentes techniques de conception d'activités récréatives, d'éveils, sportives et culturelles adaptées à l'âge ou aux capacités de l'enfant.</p> <p>Connaissance des indicateurs d'alerte dans le comportement de l'enfant.</p> <p>Identification des signes de maltraitance et connaissance des procédures à suivre.</p> <p>Connaissance du cadre réglementaire des accueils de loisirs sans hébergement et des activités d'animation.</p> <p>Méthodologie de projet d'animation.</p> <p>Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (Lois et règlements)</p> <p>Capacité à accompagner l'enfant dans son apprentissage, son évolution.</p> <p>Connaissance du PAI et des enfants en bénéficiant et de la pratique des actes et des procédures d'urgence.</p> <p>Avoir les notions de secourisme.</p> <p>Maîtrise des méthodes et des outils d'évaluations.</p>
Compétences relationnelles	<p>Echanges fréquents avec l'équipe d'animation.</p> <p>Sens de la communication avec les enfants, les parents et autres interlocuteurs.</p> <p>Discrétion professionnelle.</p> <p>Sens des responsabilités.</p> <p>Savoir travailler en équipe.</p>
Moyens matériels mis à disposition ou nécessaires à la mise en œuvre des missions	<p>Equipement pédagogique pour les ateliers, jeux et activités à mettre en place.</p> <p>Matériel pharmaceutique.</p> <p>Matériel administratif, bureautique et téléphonique.</p>

Relations en interne	Relations permanentes avec le responsable du site et l'équipe d'animation. Relations ponctuelles avec le chef du service SSEJ.
Relations en externe	Relations régulières avec l'équipe éducative de l'école. Relations régulières avec les familles et autres référents. Relations régulières avec les différents partenaires institutionnels et associatifs.
Horaires	Les horaires sont irréguliers avec la mise en place d'une annualisation et de tableaux horaires individuels-20H/hebdomadaires
Planning	Temps périscolaire du lundi au vendredi Accueil de loisirs (vacances scolaires) Possibilité d'heures complémentaires sur accueil périscolaire
Contraintes	Obligation de périodes de repos de hors périodes scolaires (août et décembre)
Avantages	Régime indemnitaire
Facteurs d'évolution	A définir en fonction des facteurs d'évolution du service en lien avec le métier d'animateur.